

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE :
OBJET :

4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT
MISE A JOUR DU TABLEAU DES GRADES ET EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE.

Total :	56	L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le neuf octobre, s'est rassemblé à l'Espace René Fallet, 29 bis avenue Jean Jaurès à Crosne (91560) sous la Présidence de François DUROVRAY.
Présents :	41	Gabin ABENA ; Eric ADAM ; Damien ALLOUCH ; Faten BENAHMED ; Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Christophe CARRERE ; Thomas CHAZAL ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Marie DELAROCHE ; Dominique DEVERNOIS ; Valérie DOLLFUS ; Benjamin DONEKOGLU ; François DUROVRAY ; Marie-Hélène EUVRARD ; Jocelyne FALCONNIER ; Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ; Faten HIDRI ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Colette KOEBERLE ; Sandrine LAMIRE ; Nicole LAMOTH ; Klerwi LANDRAU ; Constant LEKIBY ; Jean-Claude LE ROUX ; Muriel MOISSON ; Pascal ODOT ; Christina PEDRI ; Richard PRIVAT ; Valérie RAGOT ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM ; Fouad SARI
Représentés :	10	Monique BAILLOT représentée par Joël GRUERE ; Eric BASSET représenté par Romain COLAS ; Christian FERRIER représenté par Sylvie CARILLON ; Céline CIEPLINSKI représentée par Damien ALLOUCH ; François GUIGNARD représenté par Christophe CARRERE ; Françoise NICOLAS représentée par Valérie DOLLFUS ; Sabine PELLON représentée par Christine COTTE ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Laurent ROUSSET représenté par Richard PRIVAT ; Aly SALL représenté par Muriel MOISSON
Absents :	05	Thierry BATTESTI ; Sylvie DONCARLI ; Nicolas DUPONT-AIGNAN ; Jérôme MEUNIER ; Régis PHILIPPE

2025-078

SECRETAIRE DE SEANCE
Eric ADAM

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en tête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à la date du 26/10/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

DELIBERATION

2025-078	MISE A JOUR DU TABLEAU DES GRADES ET EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE
----------	---

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n°2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU l'avis émis par le Comité Social Territorial en sa séance du 13 octobre 2025,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'adapter le tableau des grades et emplois afin de prendre en compte les mouvements de personnels, les mécanismes statutaires de déroulement de carrière et les besoins de continuité des services,

Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Finances, Personnel, Moyens généraux, Mutualisation des services entendue,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : APPROUVE, au titre des promotions internes de l'année 2025, les transformations suivantes :

- Transformation d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet en un poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet, pour l'exercice des fonctions de référente fonds jeunesse – adjointe à la direction au sein de la médiathèque Danielle Bianu située à Yerres,
- Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet en un poste d'agent de maîtrise à temps complet, pour l'exercice des fonctions de technicien informatique au sein de la Direction des Systèmes d'Information,
- Transformation d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet en un poste d'ingénieur territorial à temps complet, pour l'exercice des fonctions de chargé d'opérations au sein de la Direction adjointe du patrimoine,
- Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 11/20^{ème} en un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet 16/16^{ème},
- Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 14.33/20^{ème} en un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet 16/16^{ème},

- Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 10/20^{ème} en un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 10/16^{ème},

Article 2 : APPROUVE, au titre des mobilités externes, les transformations de postes suivantes :

- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet en un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet, pour l'exercice des fonctions de gestionnaire comptable au sein de la Direction des Finances,
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif à temps complet en un poste de rédacteur à temps complet, pour l'exercice des fonctions de responsable du déploiement de l'offre mission locale pour le site d'Epinay-Sous-Sénart,
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'adjoint administratif à temps complet, pour l'exercice des fonctions de gestionnaire de collecte au sein du service Déchets – Economie circulaire,
- Transformation d'un poste de rédacteur territorial à temps complet en un poste de technicien territorial à temps complet, pour l'exercice des fonctions de chargé de communication interne et événementielle au sein du service Communication,
- Transformation d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet en un poste de bibliothécaire territorial à temps complet, pour l'exercice des fonctions de direction de la médiathèque Raymond Aron située à Montgeron,
- Transformation d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet en un poste de rédacteur à temps complet, pour l'exercice des fonctions d'assistante de direction auprès de la Direction Générale des Services,
- Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet 20/20^{ème} en un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps complet 20/20^{ème}, discipline flûte traversière
- Transformation d'un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 8/16^{ème} en un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 12/16^{ème}, discipline musique de chambre
- Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 6.5/20^{ème} en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 3.5/20^{ème}, discipline hautbois
- Transformation d'un poste d'attaché territorial à temps complet en un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet, pour l'exercice des fonctions de CIP – TZCLD au sein de la Direction Emploi,
- Transformation d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet en un poste d'attaché territorial à temps complet, pour l'exercice des fonctions de chef du service Déchets – Economie circulaire,
- Transformation d'un poste d'attaché principal à temps complet en un poste d'attaché hors classe à temps complet pour l'exercice des fonctions de Direction des Finances,

Article 3 : APPROUVE, au titre des mobilités internes, les transformations de postes suivantes :

- Transformation d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe à temps complet en un poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet, pour l'exercice des fonctions de chef de bassin de la piscine située à Vigneux-sur-Seine,

- Transformation d'un poste de bibliothécaire principal à temps complet en un poste d'assistant de conservation à temps complet pour l'exercice des fonctions de direction de la médiathèque Tomi Ungerer située à Brunoy,

Article 4 : APPROUVE, au titre des besoins de continuité des services (stabilisation des organisations, renforcement des équipes), les transformations de postes suivantes :

- Transformation d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet en un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet, pour l'exercice des fonctions d'agent de bibliothèque au sein de la médiathèque de Draveil,
- Les niveaux d'expertise et de technicité requis pour exercer certaines fonctions au sein de la collectivité, peuvent rendre très complexe le recrutement de profils adaptés par les voies statutaires de droit commun.

La diversification croissante des parcours professionnels (secteur public/secteur privé) et un marché de l'emploi très concurrentiel, aggravent les difficultés d'attractivité qui affectent beaucoup de métiers et de fonctions au sein de la Fonction Publique Territoriale.

Il convient donc de prévoir que les postes concernés sont susceptibles d'être occupés par des agents contractuels recrutés sur le fondement de l'article L.332-8 2° du CGFP (ancien article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée), ceci permettant par ailleurs de projeter une collaboration plus durable avec les agents appelés à occuper ces fonctions.

L'emploi concerné par cette modification des modalités de création, est le suivant :

Emploi d'enseignant artistique à temps non complet 3/20^{ème} au sein du CRI de Vigneux-sur-Seine, pour l'enseignement de la discipline flûte à bec.

Le niveau de rémunération du poste est déterminé en référence au cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique, de préférence niveau principalat.

Article 5 : DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

#signature#